

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le neuf du mois de juillet,

A la salle de l'Union de MAICHE à 19h30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 2 juillet 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Jacqueline KOLB, Florent MOUREAUX, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Brigitte COURTET, Bertrand LOUVET, Françoise VUILLEMIN, Vincent BOBILLIER, Marc CLAIS, Sébastien WOLFF, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, Claudine CAGNON, Sébastien BARRAS, David MONNET, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBEY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Didier DURAND, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre BARTHOULOT, Denis SIMONIN, Caroline ARGOUARC'H, Fernande SPIELMANN, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Noël SAUNIER, Pascal FORET, Isabelle MOUGIN, Pascal CATTIN (Arrivé à 19h48), Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Christophe JANIN donne procuration à Bertrand LOUVET, Anthony MERIQUE donne procuration à Franck VILLEMAIN, Maxime MARTIN donne procuration à Roland MARTIN, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Didier DURAND, Véronique SALVI donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Georges VALLAT donne procuration à Régis LIGIER, Patricia PARATTE donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Boris LOICHOT donne procuration à Noël SAUNIER

Excusés : Christel PILLOT, Alexandre PANTEL représenté par Jacqueline KOLB, Raphaël PEQUIGNOT, Pascal JACQUOT, Francine LA PENNA, Jean-Pierre ETEVENARD, Samuel HOUSER représenté par Pascal CATTIN, Aurore GOSSO

Absents : Sébastien PARENT, Julien NAEGELEN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX

Secrétaire de séance : Olivier CLEMENCE

MEMBRES :	En exercice : 64	Présents : 46	Ayant pris part à la délibération : 54
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2026-07-14	Objet : CYCLE DE L'EAU – Validation avenant n°2 – Marché relatif à l'élaboration d'un schéma d'alimentation en eau potable (SDAEP)
---	---

Par marché notifié le **12 avril 2021**, la Communauté de communes du Pays de Maîche a confié au groupement conduit par **ARTELIA SAS** la réalisation du **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)** pour un montant initial de **319 470,00 € HT**. Un premier avenant a ensuite porté le montant du marché à **294 090,00 € HT**, notamment à la suite de la suppression de la tranche conditionnelle relative à l'étude de la défense extérieure contre l'incendie.

Au cours de la première phase d'exécution de la mission, le titulaire a réalisé un nombre d'audits techniques supérieur aux prévisions initiales. Le marché prévoyait l'audit de **118 ouvrages et équipements** (captages, stations de traitement, réservoirs, stations de pompage, organes de comptage et de régulation de pression). Les investigations menées ont finalement conduit à la réalisation de **165 audits**. Après exclusion de **7 fiches** correspondant à des ouvrages de traitement situés à proximité immédiate d'ouvrages structurants et ne nécessitant pas une comptabilisation distincte, **40 ouvrages et équipements supplémentaires** demeurent à prendre en compte. Cette prestation complémentaire représente une plus-value de **7 661,20 € HT**.

Le présent avenant n°2 a donc pour objet d'intégrer cette prestation supplémentaire au marché. Il est **sans incidence sur les délais d'exécution** et porte le montant du marché de **294 090,00 € HT à 301 751,20 € HT**, soit une augmentation de **2,79 %** par rapport au montant du marché après avenant n°1.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la **Commission d'appel d'offres**, réunie le **30 juin 2026**, a examiné ce projet d'avenant et a émis un avis favorable à sa conclusion.

L'exposé entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'APPROUVER l'avenant n°2 au marché relatif à l'élaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable,
- D'AUTORISER le Président à signer cet avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...
Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0